

DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU CASTELLARD-MELAN

SEANCE du 3 mars 2026 à 18h00

Date de la convocation : 17 février 2026

Le 3 mars 2026, le conseil municipal de la commune du CASTELLARD-MELAN, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de madame CHANTAL BARDIN, Maire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel des séances, en mairie du Castellard-Mélan.

Nombre de conseillers en exercice : 5

Présents : Chantal BARDIN, JEROME DENEUVE, CEDRIC BREISSAND, OLIVIER RAMBEAUX, FREDERIC DELAYE.

Quorum atteint

Secrétaire de séance : Olivier RAMBEAUX

D202606 Délibération portant sur le vote du budget primitif 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les résultats du compte financier unique de l'exercice 2025 (délibération N° D202601) et les excédents de clôture, qui pour la section de fonctionnement s'élèvent à 59 714,65 € et qui pour la section d'investissement s'élèvent à 16 122,01 € ;

Considérant la proposition suivante du budget primitif, envoyé lors de la convocation plus de douze jours francs avant cette séance du conseil ;

Fonctionnement - Dépenses

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	36 390,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	17 700,00 €
014	Atténuations de produits	2 208,00 €
023	Virement à la section d'investissement	38 481,00 €
65	Autres charges de gestion courante	45 150,00 €
66	Charges financières	500,00 €
	Total	140 429,00 €

Fonctionnement - Recettes

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	59 714,65 €
70	Produits services, domaine, ventes diverses	300,00 €
73	Impôts et taxes	12 980,00 €
731	Fiscalité locale	19 048,00 €
74	Dotations et participations	35 716,35 €
75	Loyers	12 670,00 €
	Total	140 429,00 €

Investissement - Dépenses

Chapitres	Libellés	Montants
1641	Emprunts en euros	5 251,00 €
2041482	Participation SDIS THOARD	19 790,00 €
2112	Terrains de voirie	19 240,00 €
2132	Bâtiments privés	2 000,00 €
2152	Installations de voirie	11 937,01 €
2183	Matériel informatique	1 000,00 €
	Hors Equipement	59 718,01 €
2112	CHEMIN SISTERON	6 000,00 €
2116	CIMETIERE OSSUAIRE	10 000,00 €
203	SPANC MELAN - Etudes	2 500,00 €
2135	SPANC MELAN - Installation	10 000,00 €
21538	SPANC MELAN - Réseaux	5 000,00 €
TOTAL		93 218,01 €

Investissement - Recettes

Articles	Libellés	Montants
001	Solde d'exécution section investissement	16 122,01 €
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	38 481,00 €
10222	FCTVA	10 400,00 €
1323	FODAC Département	14 215,00 €
1335	Amendes radars automatiques et de police	14 000,00 €
	TOTAL	93 218,01 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE

De voter le budget primitif 2026 par nature ;

De voter le budget au niveau du chapitre tant pour la section fonctionnement que pour la section investissement sans vote formel sur chacun des chapitres.

ADOPTE

Le budget primitif 2026 présenté plus haut.

AUTORISE

Madame le maire à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % tant pour la section fonctionnement que pour la section investissement.

CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 5

Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Chantal BARDIN
Maire du Castellard-Mélan

Madame le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

